

## COMMUNIQUÉ A L'ATTENTION DES PARENTS

### EPIDEMIE COVID-19

#### ORGANISATION D'UN SERVICE MINIMUM POUR LES ENFANTS jusqu'à 11 ANS

À la suite des dernières directives gouvernementales, au sujet des mesures en lien avec la COVID 19, la Communauté de Communes Ouche et Montagne prend de nouvelles dispositions dans le cadre de cette crise sanitaire pour appliquer les préconisations.

Comme vous le savez, les écoles et services aux scolaires (périscolaires, extrascolaires (3-11 ans et ados) et le multi-accueil fermeront leurs portes ce soir et jusqu'au 23 avril 2021 inclus.

**Toutefois un service minimum sera ouvert pour les enfants de moins de 11 ans des personnels soignants et des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie et pompiers).**

**Ce service minimum ne concerne que les enfants des personnels qui n'ont aucune solution de garde alternative (autre parent en télétravail, autre personne pouvant surveiller les enfants).**

**A/ Pour les enfants de 3 mois à 3 ans, un seul mode d'accueil sera proposé:**

Pour bénéficier de place(s), il faudra remplir l'attestation sur l'honneur jointe.

**Le multi accueil de Velars sur Ouche** sera ouvert à compter du mardi 6 et jusqu'au vendredi 23 avril de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.  
Sa capacité sera limitée à 5 places.

Pour réserver les temps d'accueil de votre jeune enfant, contactez le multi accueil :

Par mail : [multiaccueil@ouche-montagne.fr](mailto:multiaccueil@ouche-montagne.fr)

Par tél : 03.80.76.00.85 (entre 7h30 et 18h30).

Penser à préciser : l'âge (en mois) de votre jeune enfant, les jours et horaires d'accueil souhaités.

Le multi accueil fournira les couches, mais ne fournira pas les repas/goûter et le lait infantile.

Ce service ne sera pas facturé aux familles.

Notez que les conditions d'accueil chez les assistantes maternelles seront précisées prochainement. Vous pouvez donc contacter les animatrices de relais pour tout renseignement.

RPE Mâlain : 06.18.13.63.00, [rpe.malain@ouche-montagne.fr](mailto:rpe.malain@ouche-montagne.fr)

RPE Somberton :06.25.73.54.43, [rpe.somberton@ouche-montagne.fr](mailto:rpe.somberton@ouche-montagne.fr)

**B/ Pour les enfants scolarisés en primaire, un seul lieu d'accueil sera organisé : MALAIN (école et périscolaire puis extrascolaire)**

Pour bénéficier de place(s), il faudra remplir l'attestation sur l'honneur jointe.

A compter du mardi 6 avril 2021, l'ensemble des enfants scolarisés en primaire sur la CCOM iront à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Mâlain. C'est pourquoi, l'accueil périscolaire sera également réalisé à Mâlain. Il en sera de même ensuite pour l'accueil extrascolaire durant les vacances de printemps.

L'accueil périscolaire (comme l'école), puis l'accueil extrascolaire seront ouverts du lundi au vendredi.

Pour réserver les temps d'accueil de votre enfant à l'accueil de Mâlain, vous devez remplir le planning joint et le renvoyer par mail : [extrasco.malain@ouche-montagne.fr](mailto:extrasco.malain@ouche-montagne.fr)  
Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au: 06.32.66.09.22.

L'accueil ne fournira ni repas ni goûters.

Ce service sera facturé aux familles, déduction faite des repas et des goûters.

La présent communiqué prend en compte les informations en notre possession, ce vendredi 02 avril à 12h. Votre attention est appelée sur le fait que des compléments sont susceptibles d'être rendus publics prochainement.

Comptant sur votre compréhension, veuillez-agréer, chers parents, nos sincères salutations.

*Le Président de la CCOM*



*Patrick SEGUIN*

*Le Vice-Président  
en charge de l'Action Sociale*



*Michel ROIGNOT*

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :  
**[Prénom et Nom]**

demeurant :  
**[Adresse]**

représentant légal de :  
**[Prénom et Nom de l'élève]**

Exerçant la profession de :

atteste sur l'honneur que :

- je ne dispose d'aucune solution de garde pour mon enfant ;
- mon enfant ne présente pas de signes évocateurs de la Covid-19 ;
- si mon enfant est contact à risque ou que sa classe a été fermée après le 22 mars 2021, le résultat du test RT-PCR ou antigénique réalisé le ..... [date du test] est négatif (obligatoire pour les élèves à compter du CP).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... **[commune]**, le .....**[date]**

Signature

.....



## PLANNING SERVICE MINIMUM à MALAIN

Accueil périscolaire matin, midi, soir  
 Accueil extrascolaire : ½ journée ou journée complète

**PERIODE : du 6 au 23 avril 2021**

**Attention : repas et goûters non fournis**

Nom et prénom de(s) enfant(s) : .....

Ecole et Classe : .....

Mettre une croix dans la case du service où vous souhaitez inscrire votre enfant :

### PERISCOLAIRE DU 6 AU 9 AVRIL 2021

DATE	MATIN (7h30-9h)	MIDI (12h-14h)	SOIR (17h-19h)
	<i>horaire arrivée</i>		<i>horaire départ</i>
Mardi 6 avril			
Mercredi 7 avril			
Jeudi 8 avril			
Vendredi 9 avril			

### EXTRASCOLAIRE DU 12 AU 16 AVRIL 2021

DATE	MATIN (7h30-12h30)	MIDI (12h-14h)	APRES-MIDI (13h30-18h30)
Lundi 12 avril			
Mardi 13 avril			
Mercredi 14 avril			
Jeudi 15 avril			
Vendredi 16 avril			

### EXTRASCOLAIRE DU 19 AU 23 AVRIL 2021

DATE	MATIN (7h30-12h30)	MIDI (12h-14h)	APRES-MIDI (13h30-18h30)
Lundi 19 avril			
Mardi 20 avril			
Mercredi 21 avril			
Jeudi 22 avril			
Vendredi 23 avril			

Coordonnées de l'accueil :  
 06.32.66.09.22

*Date et Signature des parents*

[extrasco.malain@ouche-montagne.fr](mailto:extrasco.malain@ouche-montagne.fr)